

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 30, 2023

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 11:29 a.m. [ET] to study Bill S-1001, An Act to amalgamate The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa and The Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada and for clause-by-clause consideration of the bill; and, in camera, to study matters relating to banking, trade and commerce generally.

Senator Pamela Wallin (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Hello to everyone here with us in the room and those joining us online. This is a meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and the Economy. My name is Pamela Wallin and I serve as the chair of this committee.

I will introduce the members of the committee today: Senator Loffreda, our deputy chair; Senator Cardozo; Senator C. Deacon; Senator Gignac; Senator Marshall; Senator Miville-Dechêne; Senator Clement; Senator Ringuette; and Senator Yussuff.

Today, we have a busy day. Later on in the meeting, we will review our report on housing, but we begin with our examination of Bill S-1001, An Act to amalgamate The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa and The Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada.

We have the pleasure of welcoming in person Richard Pommainville, Chief Administrative Officer, Archdiocese of Ottawa-Cornwall, Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa; and Ryan Kilger, Partner, Vincent Dagenais Gibson LLP.

Welcome to you both. We will have an opening statement from Mr. Pommainville. We will take questions if there are any, but I think we will quickly go into our clause-by-clause study. Our witnesses have agreed to answer questions about the amendments so that we can do some of that during that part of the process.

Please go ahead, Mr. Pommainville.

Richard Pommainville, Chief Administrative Officer, Archdiocese of Ottawa-Cornwall, Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa: Good morning, honourable senators. Thank you for the invitation to testify before your committee. We are here to see the adoption of the private bill Bill S-1001,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 30 novembre 2023.

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 11 h 29 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner le projet de loi S-1001, Loi portant fusion de La Corporation Épiscopale Catholique Romaine d'Ottawa et de la Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada, et pour procéder à son étude article par article; et, à huis clos, pour étudier toute question concernant les banques et le commerce en général.

La sénatrice Pamela Wallin (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour à toutes les personnes présentes dans la pièce et aux personnes qui se joignent à nous en ligne. Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie. Je m'appelle Pamela Wallin et je préside le comité.

Je vais présenter les membres du comité présents aujourd'hui : le sénateur Loffreda, notre vice-président; le sénateur Cardozo; le sénateur C. Deacon; le sénateur Gignac; la sénatrice Marshall; la sénatrice Miville-Dechêne; la sénatrice Clement; la sénatrice Ringuette; et le sénateur Yussuff.

Nous allons avoir une journée chargée. Plus tard pendant la réunion, nous allons examiner notre rapport sur le logement, mais nous allons commencer par notre examen du projet de loi S-1001, Loi portant fusion de La Corporation Épiscopale Catholique Romaine d'Ottawa et de la Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada.

Nous avons le plaisir d'accueillir en personne Richard Pommainville, directeur général de l'administration, Archidiocèse d'Ottawa-Cornwall, Corporation épiscopale catholique romaine d'Ottawa; et Ryan Kilger, associé à Vincent Dagenais Gibson s.r.l.

Bienvenue à vous deux. M. Pommainville fera une déclaration liminaire. Nous allons ensuite poser des questions, s'il y en a, mais je pense que nous passerons rapidement à notre étude article par article. Nos témoins ont accepté de répondre aux questions sur les amendements pour que nous puissions en régler certaines pendant cette étape du processus.

Je vous en prie, monsieur Pommainville.

Richard Pommainville, directeur général de l'administration, Archidiocèse d'Ottawa-Cornwall, Corporation épiscopale catholique romaine d'Ottawa : Honorables sénateurs, bonjour. Merci de l'invitation à témoigner devant votre comité. Nous sommes ici en vue de

An Act to amalgamate The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa and The Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada.

At the outset, I would like to thank you for the work that you do on behalf of Canadians serving in the Senate of Canada.

On May 6, 2020, the Holy Father, Pope Francis, announced the official canonical amalgamation of the Diocese of Alexandria-Cornwall and the Archdiocese of Ottawa into one ecclesiastical circumscription, creating the new Archdiocese of Ottawa-Cornwall.

The amalgamation was undertaken to continue supporting the faithful and the community at large by ensuring more efficient management of church resources while also respecting the bilingual nature of the region of eastern Ontario.

[*Translation*]

Amalgamation was chosen as the method of bringing the two dioceses together in order to ensure that the property, the liabilities and any claims of the amalgamating dioceses will be the responsibility of the newly amalgamated corporation. The details of the effect of amalgamation are elaborated in clause 4 of the bill.

The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa, commonly known as the Archdiocese of Ottawa, was incorporated by an act of the Parliament of Canada, being chapter 104 of the Statutes of Canada, 1884.

In accordance with the canon law of the Roman Catholic Church, the archdiocese was amalgamated with the Roman Catholic Episcopal Corporation of Alexandria-Cornwall, which was incorporated by an act of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, being chapter 98 of the Statutes of the Province of Ontario, 1891, which itself was amended by a further act of that legislature, being chapter 100 of the Statutes of the Province of Ontario, 1977.

The two corporations must be amalgamated under Canadian civil law so that they may be aligned with the church's Catholic law, thereby ensuring their continuity.

[*English*]

Amalgamation was chosen as the method of bringing the two dioceses together in order to ensure that the property, the liabilities and any claims of the amalgamations of the dioceses will be the responsibility of the newly amalgamated corporation. The details of the effect of that amalgamation are elaborated in clause 4 of this private bill.

The Archdiocese of Ottawa-Cornwall, being based in Ottawa, wished to maintain federal private act status and amalgamate under the laws of the Parliament of Canada. Therefore, to

l'adoption du projet de loi S-1001, Loi portant fusion de La Corporation Épiscopale Catholique Romaine d'Ottawa et de la Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada.

D'entrée de jeu, j'aimerais vous remercier du travail que vous faites au nom des Canadiens en siégeant au Sénat.

Le 6 mai 2020, le Saint-Père, le pape François, a annoncé la fusion canonique officielle du diocèse d'Alexandria-Cornwall et de l'archidiocèse d'Ottawa en une circonscription ecclésiastique, créant ainsi le nouvel Archidiocèse d'Ottawa-Cornwall.

La fusion a été effectuée pour continuer de soutenir les fidèles et l'ensemble de la communauté grâce à une gestion plus efficace des ressources de l'Église tout en respectant la nature bilingue de la région de l'est de l'Ontario.

[*Français*]

La fusion a été choisie comme méthode pour réunir les deux diocèses afin de s'assurer que les biens, les dettes et les réclamations des diocèses fusionnés seront la responsabilité de la société nouvellement fusionnée. Les détails de l'effet de la fusion sont précisés à l'article 4 du projet de loi.

La Corporation épiscopale catholique romaine d'Ottawa, communément appelée l'archidiocèse d'Ottawa, a été constituée en personne morale par une loi du Parlement du Canada qui se trouve au chapitre 104 des Statuts du Canada de 1884.

L'archidiocèse a été fusionné conformément au droit canonique de l'Église catholique romaine avec la Corporation épiscopale catholique romaine d'Alexandria-Cornwall, qui a été constituée en personne morale par une loi de la législature de l'Ontario, soit le chapitre 98 des Statuts de la province de l'Ontario de 1891, laquelle a été modifiée par une autre loi provinciale, selon le chapitre 100 des Statuts de la province de l'Ontario de 1977.

Ces deux sociétés doivent être fusionnées civilement en vertu du droit canadien afin d'être harmonisées avec le droit catholique de l'Église et d'en assurer la continuité.

[*Traduction*]

La fusion a été choisie comme méthode pour réunir les deux diocèses afin que les biens, les dettes et les réclamations des diocèses fusionnés soient la responsabilité de la société nouvellement fusionnée. Les détails de l'effet de la fusion sont précisés à l'article 4 du projet de loi d'intérêt privé.

L'Archidiocèse d'Ottawa-Cornwall, dont le siège se trouve à Ottawa, souhaite maintenir son statut d'entité constituée en vertu d'une loi fédérale d'intérêt privé et fusionner conformément aux

complete the civil law amalgamation, we require a private bill in order to amalgamate the Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa and the Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall in Ontario, Canada.

I solicit your support for the continued progress and eventual adoption of this private bill. Until this private bill is approved, we have to operate under both federal and provincial jurisdictions, leading to inefficiencies with respect to our resources and dealing with external organizations.

There is one typographical correction that we are seeking to amend in the bill. The name in French is “La Corporation épiscopale catholique romaine d’Ottawa-Cornwall”; in English, however, it should be “The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa-Cornwall,” removing the words “for the Diocese” in a few locations.

With that, we thank you, honourable senators, for the work you do. I would be pleased to answer any questions if that is the wish of the committee.

The Chair: Thank you very much. I’m sure we can accommodate the changes. We have these issues all the time doing things in both official languages.

There are a few questions.

Senator Loffreda: Can you elaborate as to the rationale for merging the two dioceses, and on what ways the bill would change how the diocese operates? Will there be any changes in operation or simply a merger per se?

Mr. Pommainville: From a canonical perspective and with regard to the clergy, obviously there are efficiencies to operating under a single entity.

With respect to an actual operations perspective, I’ll give you a perfect example. Today, if we have a priest that is located in Cornwall and they were to move to Ottawa, because they are under separate civil organizations, dealing, say, with Canada Life or Telus Health, we have to deal with these two separate organizations to transfer their benefit or their pension plan, and so on. There are inefficiencies not only on our side but also for the organizations that we work with.

There are multiple scenarios like that, but from a general operations perspective, it’s really to standardize across the board while respecting the bilingual nature of the diocese.

Senator Loffreda: Will this allow the diocese to operate more efficiently?

lois du Parlement du Canada. Par conséquent, afin de terminer la fusion aux termes du droit civil, nous avons besoin d’un projet de loi d’intérêt privé pour fusionner la Corporation Épiscopale Catholique Romaine d’Ottawa et de la Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada.

Je sollicite votre soutien pour que l’examen de cette mesure législative d’intérêt privé continue de progresser et pour qu’elle soit finalement adoptée. D’ici à ce que ce projet de loi soit approuvé, nous sommes assujettis à la législation provinciale et à la législation fédérale, ce qui rend inefficace la gestion de nos ressources et nos échanges avec des organisations externes.

Nous voulons amender le projet de loi pour corriger une erreur typographique. Le nom français est « La Corporation épiscopale catholique romaine d’Ottawa-Cornwall », mais en anglais, il devrait être écrit : « The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa-Cornwall ». Il faut donc supprimer les mots « for the Diocese » à quelques endroits.

Sur ce, nous vous remercions, honorables sénateurs, du travail que vous accomplissez. Je serai heureux de répondre aux questions si le comité le souhaite.

La présidente : Merci beaucoup. Je suis certaine que nous pourrions apporter les changements nécessaires. Nous avons tout le temps ce genre de problèmes en travaillant dans les deux langues officielles.

Il y a quelques questions.

Le sénateur Loffreda : Pouvez-vous parler des raisons pour lesquelles vous voulez fusionner les deux diocèses et dire de quelles façons le projet de loi changerait le fonctionnement du diocèse? Fonctionnera-t-il différemment ou est-ce tout simplement une fusion à proprement parler?

M. Pommainville : D’un point de vue canonique et en ce qui concerne le clergé, on peut évidemment accroître l’efficacité lorsqu’on mène ses activités en tant qu’entité unique.

Je vais vous donner un exemple parfait. En ce moment, lorsqu’un prêtre de Cornwall doit s’installer à Ottawa, parce qu’il s’agit de deux organisations civiles distinctes qui font affaire, disons avec Canada-Vie ou TELUS Santé, nous devons communiquer avec ces deux organisations pour faire transférer ses avantages sociaux, son fonds de pension et ainsi de suite. C’est actuellement inefficace non seulement pour nous, mais aussi pour les organisations avec lesquelles nous travaillons.

Il y a de nombreux scénarios comme celui-là, mais du point de vue général des activités, l’idée est vraiment de tout uniformiser tout en respectant la nature bilingue du diocèse.

Le sénateur Loffreda : Est-ce que cela permettra au diocèse de mener ses activités plus efficacement?

Mr. Pommainville: That's exactly it, yes.

Senator Loffreda: It's a positive move, then?

Mr. Pommainville: It's a positive move, yes.

Senator Loffreda: Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much for being here.

I have two short questions, Mr. Pommainville and Mr. Kilger.

I don't have to tell you that, upon amalgamation, the two corporations will become a single entity carrying on the activities of the amalgamating corporations. Consequently, any liabilities, known or unknown, of the amalgamating corporations become the responsibility of the newly amalgamated entity.

Can you elaborate on how this bill will impact potential lawsuits, particularly if new allegations of child abuse by the Catholic Church come to light?

[*English*]

Ryan Kilger, Partner, Vincent Dagenais Gibson LLP, as an individual: I wouldn't say I would describe it as an advantage for our client in that sense. It was a public policy decision undertaken by the organization to ensure that any future liabilities that currently exist against either of the amalgamating corporations would be followed into the new corporation.

For instance, any existing claims, whether known or unknown at this time, that would still have been pursued against either of the amalgamating corporations can still be pursued against the amalgamated corporation, the newly formed entity.

Senator Miville-Dechêne: That's reassuring for the victims.

Mr. Kilger: That was the intent of the organization at the time we had discussions. We had multiple options presented to the archdiocese, and they chose this one specifically for that purpose, to ensure that any debts — and any bequests as well, any positive liabilities — are followed to the new corporation. More importantly, they wanted to be upfront with the residents of the diocese, as well as any potential claimants, and say that they're not trying to hide anything. It's there. Any potential claim is still available to anybody moving on into the future.

M. Pommainville : C'est exactement cela, oui.

Le sénateur Loffreda : C'est donc un changement positif, n'est-ce pas?

M. Pommainville : C'est positif, oui.

Le sénateur Loffreda : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci beaucoup d'être ici, au comité.

Messieurs Pommainville et Kilger, j'ai deux courtes questions.

Lorsque deux sociétés fusionnent, elles deviennent une seule entité qui poursuit les activités des deux sociétés qui l'ont formée. Je ne vous apprends rien. Par conséquent, toute responsabilité connue ou inconnue des sociétés à l'origine de la fusion est transférée à la société résultant de cette fusion.

Pouvez-vous nous parler davantage des conséquences de ce projet de loi sur d'éventuelles poursuites, particulièrement dans le cas d'autres révélations qui pourraient avoir eu lieu concernant des abus de l'Église catholique sur des enfants?

[*Traduction*]

Ryan Kilger, associé, Vincent Dagenais Gibson s.r.l., à titre personnel : Je ne décrirais pas cela comme un avantage pour notre client en ce sens. C'était une décision stratégique publique prise par l'organisation pour faire en sorte que toutes les responsabilités actuelles que les corporations fusionnées auront à assumer à l'avenir seront transférées dans la nouvelle corporation.

Par exemple, toutes les demandes existantes, qu'elles soient connues ou non en ce moment, qu'on aurait présentées à une des corporations fusionnées seront désormais la responsabilité de la corporation fusionnée, de la nouvelle entité.

La sénatrice Miville-Dechêne : C'est rassurant pour les victimes.

M. Kilger : C'était l'intention de l'organisation au moment où nous avons eu ces discussions. De nombreuses options ont été présentées à l'archidiocèse, et c'est celle qui a été retenue précisément pour cette raison, pour faire en sorte que les dettes — ainsi que tous les legs, toutes les responsabilités positives — soient transférées à la nouvelle corporation. Ce qui est encore plus important, c'est qu'on voulait être franc avec les résidents du diocèse, ainsi qu'avec les demandeurs potentiels, et dire qu'on n'essayait pas de cacher quoi que ce soit. Il en est fait mention. Toutes les demandes qui pourraient être présentées à l'avenir demeureront possibles pour tout le monde.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Great. I have another quick question.

You consulted parishioners extensively. Why didn't the diocese meet with Indigenous peoples when it sits on the traditional territory of the Akwesasne and Haudenosaunee Mohawks?

Mr. Pommerville: The consultations we conducted were generic. We didn't specifically decide not to consult with Indigenous peoples. As you may have heard, we are in a period of reconciliation across the country. We are currently fundraising to support specific projects in Indigenous communities, so we are making those efforts.

The Archdiocese of Ottawa does have a parish that represents Indigenous peoples, St. Regis, in Valleyfield. In light of that reality, we didn't conduct any targeted consultations.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

[*English*]

Senator Marshall: Thank you very much for being here. Have you had any opposition to the amalgamation? When I read the bill and the material that's been provided, it seems like it's not that controversial compared to other bills we receive here. Have you received any opposition? That's my first question, and I have a follow-up question.

Mr. Pommerville: We have not received any opposition. It's basically, as was mentioned before, a way to actually improve the overall operations.

Senator Marshall: Is it linked back to the problem that a lot of the churches are having with regard to attendance, the cost of maintaining the church and the availability of priests and clergy? Is that part of the backdrop?

Mr. Pommerville: All religions today, whether Christian, Muslim, Jews and so on, are facing a challenge in regard to attendance. The merger itself is not specifically in relation to attendance. We are not doing this with that in mind. As part of overall operations, now that canonically it's merged, we will be able to look at it from a more regional perspective to serve the actual community.

Senator Cardozo: How many dioceses across Canada do you think have a specific act of Parliament that incorporates them at the federal level? Is this an anomaly?

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Parfait. J'ai une autre courte question.

Vous avez fait beaucoup de consultations, notamment auprès des paroissiens. Pour quelle raison le diocèse n'a-t-il pas organisé des réunions avec les peuples autochtones, alors qu'il est sur le territoire traditionnel des Mohawks d'Akwesasne et de Haudenosaunee?

M. Pommerville : C'étaient des consultations génériques. Il n'y avait pas de raison particulière de ne pas mener de consultations auprès des peuples autochtones. Vous en avez peut-être déjà entendu parler, mais nous sommes dans une période de réconciliation partout au Canada. Nous faisons actuellement des collectes de fonds pour des projets particuliers avec des communautés autochtones. Il y a donc un travail qui se fait de ce côté.

Il y a une paroisse dans l'archidiocèse d'Ottawa qui représente les peuples autochtones, c'est Saint-Régis, qui est du côté de Valleyfield. Donc, dans ce contexte, c'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de consultations particulières.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup d'être ici. Y a-t-il eu la moindre opposition à la fusion? Lorsque j'ai lu le projet de loi et la documentation fournie, cela ne m'a pas semblé controversé comparativement à d'autres projets de loi que nous recevons ici. Quelqu'un s'est-il opposé à la fusion? C'est ma première question, et j'ai aussi une question complémentaire.

M. Pommerville : Personne ne s'est manifesté pour s'opposer au projet. C'est essentiellement, comme je l'ai déjà mentionné, une façon d'améliorer les activités en général.

La sénatrice Marshall : Est-ce lié au problème d'assistance aux offices religieux de nombreuses églises, au coût d'entretien des églises et à la disponibilité des prêtres et des autres membres du clergé? Est-ce que cela fait partie du contexte?

M. Pommerville : De nos jours, toutes les religions, que ce soit le christianisme, l'islam, le judaïsme et les autres, ont un problème d'assistance aux offices religieux. La fusion proprement dite n'est pas précisément liée à cela. Nous ne procédons pas avec cela en tête. Dans le contexte de notre fonctionnement général, maintenant que les organisations sont fusionnées sur le plan canonique, nous serons en mesure d'adopter une optique plus régionale pour servir la communauté.

Le sénateur Cardozo : Selon vous, combien y a-t-il au Canada de diocèses constitués en vertu d'une loi du Parlement fédéral? Est-ce une anomalie?

Mr. Kilger: Our firm has represented a number of dioceses. I can't tell you the exact number, but it's not uncommon. A number of dioceses were incorporated by a special act of Parliament. More importantly, they are mostly done at the provincial level.

I believe there's one other diocese that was incorporated pursuant to an act of the Parliament of Canada. We have done this process in Nova Scotia. I've done it in Toronto — so with Ontario as well — so it's not uncommon for a diocese to be incorporated by a special act of the legislature.

Senator Cardozo: Since you are taking this step, did you give any thought to getting out of having it done through an act and instead just having it under the Canada Corporations Act like all the other corporations in the country?

Mr. Kilger: That is a very good question. This is a discussion we had with the client whenever we were discussing options.

Senator Cardozo: Wouldn't it be a lot easier to —

Mr. Kilger: There is some benefit to it for day-to-day operations, filing — however, the reasoning behind remaining under special act is that this act is specific to this organization and tailored to its activities.

There are references to the Archbishop's powers. These are specific, canonical powers that we are able to capture in this specific act.

As well, it's prestigious to be under a special act, for lack of a better term. The thought process was the archdiocese here in Ottawa being incorporated by an act which predates Confederation was important to the organization to maintain consistency.

This organization was incorporated pre-Confederation. It has been around for over 100 years. It will be around for another 100 years. It will be long-standing. They saw this as an advantage from a political standpoint, to show that they have been around and a corporation of long standing.

There are advantages to this remaining a private act, such as stability. The process of changing the act is not easy, and the archdiocese would like to remain a stable corporation moving forward without a lot of quick amendments. This is one of the main ways of protecting that.

Senator Cardozo: Maybe it gets you one step closer to God at the end of the day.

Senator Yussuff: It's unusual that we're dealing with a matter of this nature regarding the church, because there's always been this long-held view with regard to the separation of the state and the church, obviously.

M. Kilger : Notre cabinet représente un certain nombre de diocèses. Je ne peux pas vous donner le chiffre exact, mais ce n'est pas rare. Un certain nombre de diocèses ont été constitués par une loi spéciale du Parlement. Ce qui est encore plus important, c'est que c'est surtout à l'échelle provinciale.

Je crois qu'il y a un autre diocèse constitué conformément à une loi du Parlement du Canada. Nous avons suivi ce processus en Nouvelle-Écosse. Je l'ai fait à Toronto — donc, également avec l'Ontario —, et il n'est donc pas rare qu'un diocèse soit constitué par une loi spéciale d'une assemblée législative.

Le sénateur Cardozo : Puisque vous prenez cette mesure, avez-vous songé à la possibilité de cesser de recourir à une loi spéciale pour plutôt utiliser la Loi sur les corporations canadiennes comme toutes les autres corporations au pays?

M. Kilger : C'est une très bonne question. C'est une discussion que nous avons eue avec le client chaque fois que nous avons discuté des options.

Le sénateur Cardozo : Ne serait-il pas plus simple de...

M. Kilger : Il y a des avantages à procéder ainsi pour ce qui est des activités quotidiennes. Cela dit, la raison pour laquelle on continue de recourir à une loi spéciale est que cette loi est propre à cette organisation et est adaptée à ses activités.

On mentionne les pouvoirs de l'archevêque. Il est question de pouvoirs canoniques précis que nous pouvons inclure dans cette loi.

De plus, il est prestigieux d'être constitué en vertu d'une loi spéciale, à défaut d'un meilleur terme. Le raisonnement était que la constitution de l'archidiocèse à Ottawa par une loi antérieure à la Confédération était importante pour maintenir une cohérence.

Cette organisation a été constituée avant la Confédération. Elle existe depuis plus d'un siècle. Elle existera encore dans un siècle. Elle sera là longtemps. On voit cela comme un avantage du point de vue politique, pour montrer qu'on est là et que l'organisation est là depuis longtemps.

Il y a des avantages à recourir encore une fois à une loi d'intérêt privé, par exemple la stabilité. Le processus à suivre pour changer de loi est difficile, et l'archidiocèse souhaite demeurer une corporation stable qui va de l'avant sans qu'un grand nombre de modifications rapides soit nécessaire. C'est une des principales façons de préserver cela.

Le sénateur Cardozo : Vous allez peut-être vous rapprocher un peu plus de Dieu au bout du compte.

Le sénateur Yussuff : Il est inhabituel pour nous d'être saisis d'une question de cette nature concernant l'Église, car la séparation de l'État et de l'Église est un principe établi depuis longtemps, de toute évidence.

Putting that aside, were the parishioners in both dioceses consulted in regard to the amalgamation?

Mr. Pommerville: Yes, there was a whole process in regard to the overall consultation. This fundamentally started about eight years ago. There have been discussions previously, but full consultation basically goes back to about eight years ago. You have the general consultation of parishioners. Ultimately, those consultations have to go back up. It is actually the Vatican and Pope Francis that ultimately say we will merge. It's not something that is done with a snap of the fingers.

Senator Yussuff: Senator Miville-Dechêne asked this question earlier. There have been claims and liabilities against the church in regard to ongoing sexual violence issues. Will the liabilities of those claims not disappear as a result of the amalgamation and remain with the new entity?

Mr. Pommerville: That's right. That's the fundamental premise of the approach. All potential claims, liabilities and basically everything else is there. It remains.

Senator Yussuff: It is not unusual for us to be dealing with issues around the Canada Corporations Act in regard to these matters. Is there some reward for senators who acquiesce to this request?

The Chair: We will move along here.

Senator Martin: Thank you for your testimony. As my colleagues have said, this is a unique situation for us, being a part of this process, which has been very long.

At a very different level, I have also been involved in an amalgamation of two churches, and it's quite a long process. It didn't actually work out in the way that everyone had hoped. My question is actually related to the long-term strategic goals of the amalgamated diocese and how this bill will facilitate the achievement of these goals.

Mr. Pommerville: From a canonical perspective, we are already operating as one entity. Obviously, there are always some adjustments. We are always reminding ourselves we're one big family from a canonical perspective.

Today, from a civil perspective, we actually have two separate corporations. I gave the example a bit earlier of interacting with Canada Life or Telus Health in regard to pension plan benefits. We currently have to file two separate financial statements. That means two specific audits have to be done. Fundamentally, a lot of it is a duplication of efforts. This will help us as we move forward.

We are in the 21st century with new technology, so this is making sure that the same technologies are applied across the board and there's no distinction. For example, with regard to the

Cela dit, a-t-on consulté les paroissiens des deux diocèses à propos de la fusion?

M. Pommerville : Oui, il y a eu tout un processus de consultation globale. Cela a essentiellement commencé il y a environ huit ans. Il y a eu des discussions avant, mais la tenue de consultations exhaustives remonte à environ huit ans. Il y a eu la consultation générale des paroissiens. En définitive, ces consultations doivent remonter les échelons. À vrai dire, ce sont les responsables du Vatican et le pape François qui disent que nous allons fusionner. Ce n'est pas quelque chose qui se fait en claquant des doigts.

Le sénateur Yussuff : La sénatrice Miville-Dechêne a posé la question plus tôt. Des actions ont été intentées contre l'Église à cause de problèmes continus de violence sexuelle. La responsabilité des actes visés par ces actions en justice ne va-t-elle pas disparaître après la fusion ou sera-t-elle transférée à la nouvelle entité?

M. Pommerville : En effet. C'est la prémisse fondamentale de l'approche. Tout est là : les actions en justice, les responsabilités et pratiquement tout le reste. Rien ne change.

Le sénateur Yussuff : Dans ces dossiers, il n'est pas rare que nous soyons saisis de questions liées à la Loi sur les corporations canadiennes. Y a-t-il une récompense pour les sénateurs qui acceptent cette demande?

La présidente : Nous allons poursuivre.

La sénatrice Martin : Merci de votre témoignage. Comme l'ont dit mes collègues, le fait de participer à ce processus, qui s'est avéré très long, est assez inédit pour le comité.

Dans un tout autre contexte, j'ai déjà été impliquée dans la fusion de deux églises dans le cadre d'un processus passablement long qui ne s'est pas soldé par les résultats espérés. Ma question porte d'ailleurs sur les objectifs stratégiques à long terme du diocèse fusionné et sur la manière dont le projet de loi permettra de les atteindre.

M. Pommerville : Du point de vue ecclésiastique, nous fonctionnons déjà comme une seule entité. Évidemment, il faut faire des ajustements, mais nous gardons en tête que nous formons une seule grande famille ecclésiastique.

Aujourd'hui, du point de vue civil, il y a deux sociétés. J'ai donné l'exemple tout à l'heure de la participation aux régimes de soins de santé de Canada Vie ou de Telus Santé. Nous devons produire deux états financiers qui demandent chacun un audit. Une bonne partie de ce travail se fait en double. La fusion va nous aider à cet égard.

La fusion fait aussi en sorte que les nouvelles technologies du XXI^e siècle sont appliquées partout sans distinction. Par exemple, nous nous assurons que les nouvelles technologies liées

protection of information, we are making sure that it's consistent across the board as we introduce new technology. It's really bringing forward improved processes and reducing costs. Ultimately, what we want to do is ensure that donations from our donors are actually used for the good of the community and not a duplication of efforts from a civil perspective.

Senator Martin: I know my colleague asked about this earlier, but in terms of the parishioners of the two dioceses, is everyone very much in support of moving forward in this way?

Mr. Pommerville: Yes, there has been no opposition to actually doing the merger. Canonically, it's already been done. It's been accepted. This is just to complete the process from a civil perspective.

The Chair: We will move to a final question from Senator Clement, who is the sponsor of the bill in the Senate.

Senator Clement: I want to come to the amendments because I think we will move to that space, so I just want to ask you to clarify. These are clerical amendments. There are three. Can you just speak briefly to them?

Mr. Pommerville: Yes, these are strictly clerical. If you go, as an example, to page 1, the first one is in the summary. It is on the English side. The official title should be "The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa-Cornwall," so just removing "for the Diocese."

The Chair: We will delve into this when we actually read through it.

Mr. Pommerville: Yes, so it's just clerical. In French it's okay. It's just in English that it has to be corrected.

Senator Clement: I would like to briefly — but emphatically — express gratitude to Senator Ringuette, who started this process. It is a complicated process and has taken a lot of effort and work, and I was proud to take that on. I want to thank Emma Meldrum from my office. Again, there has been a lot of work building this file, so I want to formally thank her. Senator Martin, as critic, gave a wonderful speech, and I thank you for your patience and understanding.

I am a parishioner in this diocese, so I've been proud to sponsor the bill. I was there for the consultation period. I was one of the parishioners consulted. I have to tell you, as the smaller entity being amalgamated with the larger one, there were some concerns in Cornwall; however, they were properly dealt with, and the community continues to work through that positively and respectfully, so I wanted to say that for the record.

I am also grateful to Senator Petten, who gave me her seat so that I could formally move the amendments.

à la protection des renseignements personnels sont uniformes. Cette structure permet d'améliorer les processus et de réduire les coûts. Nous souhaitons à terme que les fonds versés par les donateurs procurent des avantages à la communauté au lieu d'occasionner un dédoublement d'efforts du point de vue civil.

La sénatrice Martin : Mes collègues ont déjà posé la question, mais je vais vous la poser quand même. Les paroissiens des deux diocèses appuient-ils tous la fusion?

M. Pommerville : Oui. La fusion n'a soulevé aucune opposition. Du point de vue ecclésiastique, la chose est déjà faite et acceptée. Il ne reste plus qu'à parachever le processus du point de vue civil.

La présidente : La dernière question sera posée par la sénatrice Clement, qui parraine le projet de loi au Sénat.

La sénatrice Clement : Comme nous débattons bientôt des amendements, j'aimerais obtenir quelques précisions. Trois amendements de nature formelle ont été proposés. Pourriez-vous en parler brièvement?

M. Pommerville : Ces amendements sont en effet de nature strictement formelle. Le premier se trouve à la page 1, dans la version anglaise du sommaire. Le titre officiel devrait être « The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa-Cornwall ». Il faut seulement supprimer « for the Diocese ».

La présidente : Nous allons entrer dans les détails lorsque nous procéderons à l'étude article par article.

M. Pommerville : Cet amendement est de nature purement formelle. La version française est correcte. Les changements doivent être apportés seulement à la version anglaise.

La sénatrice Clement : Je voudrais exprimer brièvement, mais avec force, ma gratitude à la sénatrice Ringuette pour avoir mis en branle ce processus complexe qui a nécessité beaucoup de travail et auquel j'étais fière de participer. Je souligne aussi le travail acharné de Mme Emma Meldrum, de mon bureau, dans ce dossier qui a exigé une somme d'efforts considérable. Je la remercie officiellement. La sénatrice Martin, comme porte-parole, a livré un discours formidable. Je remercie aussi les autres membres du comité de leur patience et de leur compréhension.

En tant que paroissienne du diocèse, je suis fière de parrainer le projet de loi. J'ai assisté aux consultations auprès de la communauté. L'idée de voir une petite organisation s'amalgamer à une plus grande a suscité des inquiétudes à Cornwall, mais celles-ci ont été apaisées et la communauté continue à travailler en vue de la fusion de façon positive et respectueuse. Je tenais à le signaler aux fins du compte rendu.

Je remercie également la sénatrice Petten, qui m'a cédé son siège le temps que je propose officiellement les amendements.

The Chair: Thank you, and our thanks to Mr. Pommainville and Mr. Kilger. We will ask you to stay in place in case anybody has any other technical questions.

We will proceed to clause-by-clause study in public if everybody is fine with that.

Clause-by-clause consideration of Bill S-1001, An Act to amalgamate The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa and The Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada.

Here are a few points: I will call each clause successively and in the order they appear in the bill. I remind senators that when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause. If at any point, a senator is not clear where we are in the process, please just stop the proceedings and ask for clarification.

I want to make sure we all are on the same page, literally and figuratively.

If a senator is opposed to an entire clause, I would remind you that in committee, the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but rather to vote against the clause as standing as part of the bill. Also, some amendments that may be moved might have consequential effects on other parts of the bill. Should that be the case, it would be useful if any senator moving an amendment identified to the committee where this impact might be felt.

Staff will endeavour to keep track of the place where this might occur. If committee members have any questions about the process or propriety of anything occurring, they can raise a point of order, and the committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate.

As chair, I will do my best to make sure that all senators wishing to speak on these amendments have an opportunity to do so. If there is any uncertainty about the results of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll call, and we can always do that.

Are there any questions at this point? No? Thank you.

We will now go right into our process.

Senators, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-1001?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

La présidente : Merci. Merci également à M. Pommainville et à M. Kilger. Je prierais les témoins de rester ici pour répondre aux questions techniques que pourraient avoir les sénateurs.

Nous allons procéder à l'étude article par article en public si tous les sénateurs sont d'accord.

L'étude article par article du projet de loi S-1001, Loi portant fusion de La Corporation épiscopale catholique romaine d'Ottawa-Cornwall et de la Roman Catholic Episcopal Corporation for the Diocese of Alexandria-Cornwall, in Ontario, Canada.

Voici maintenant quelques indications. Je vais énumérer les articles selon leur ordre d'apparition dans le projet de loi. Je rappelle aux sénateurs que lorsque plusieurs amendements visent une même disposition, ceux-ci sont présentés selon l'ordre des lignes de la disposition en question. Si quelque chose n'est pas clair à n'importe quel stade des délibérations, n'hésitez pas à interrompre la discussion pour demander des précisions.

Je veux m'assurer que tout le monde reste au même diapason.

Si vous voulez vous opposer à une disposition en entier, je vous rappelle que la procédure à suivre aux comités n'est pas de proposer une motion pour supprimer la disposition, mais plutôt de voter contre son adoption. Certains des amendements proposés peuvent se répercuter sur plus d'une disposition. Le cas échéant, pour des raisons d'efficacité, les sénateurs qui proposent les amendements sont invités à indiquer au comité les répercussions en question.

L'équipe s'efforcera de prendre note des dispositions touchées. Si les membres du comité ont des questions sur les délibérations ou sur un élément de procédure, ils peuvent invoquer le Règlement. Précisons également que le comité est maître de ses propres affaires dans les limites établies par le Sénat.

Je vais utiliser le mieux possible la discrétion de la présidence pour que tous les sénateurs qui souhaitent intervenir sur les amendements aient la chance de le faire. Pour dissiper toute incertitude sur les résultats d'un vote oral ou d'un vote à main levée, l'option la plus efficace, qui peut être utilisée dans tous les cas, est de demander un vote par appel nominal.

Y a-t-il des questions? Je vois qu'il n'y en a pas. Merci.

Nous allons donc amorcer le processus.

Plaît-il aux sénateurs de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-1001?

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du titre?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The chair will begin the process here. Shall clause 2 carry? I believe Senator Clement has comments at this point.

Senator Clement: Would this be clause 1, page 1?

The Chair: It's clause 2, and the reference for your information is BC-S1001-2-2-15, if you have a copy of the amendment in front of you.

Senator Clement: I move:

That Bill S-1001 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 15 of the English version with the following:

“poration of Ottawa-Cornwall as amalga-”.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Clement:

That Bill S-1001 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 15 of the English version with the following:

“poration of Ottawa-Cornwall as amalga-”.

I know that sounds odd to the audience, but we just change the words that need to be changed on a specific line.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much. Shall clause 2, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Shall clause 3 carry? And again, I believe Senator Clement has a comment.

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption du préambule?

Des voix : D'accord.

La présidente : Êtes-vous d'accord pour suspendre l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je lance donc le processus. L'article 2 est-il adopté? Je crois que la sénatrice Clement veut intervenir.

La sénatrice Clement : Sommes-nous à l'article 1, à la page 1?

La présidente : Nous sommes à l'article 2. C'est l'amendement BC-S1001-2-2-15, si vous avez le texte devant vous.

La sénatrice Clement : Je propose :

Que le projet de loi S-1001 soit modifié à l'article 2, à la page 2, par substitution, à la ligne 15 de la version anglaise, de ce qui suit :

« poration of Ottawa-Cornwall as amalga- ».

La présidente : L'amendement est proposé par l'honorable sénatrice Clement :

Que le projet de loi S-1001 soit modifié à l'article 2, à la page 2, par substitution, à la ligne 15 de la version anglaise, de ce qui suit :

« poration of Ottawa-Cornwall as amalga- ».

Ce passage peut sembler étrange parce que nous avons modifié certains termes qui se trouvaient sur une ligne en particulier.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci beaucoup. L'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci. L'article 3 est-il adopté? Je pense que la sénatrice Clement veut faire une autre intervention.

Senator Clement: I move:

That Bill S-1001 be amended in clause 3, on page 2, by replacing line 25 with the following:

“of Ottawa-Cornwall” in English and “La”.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Clement that Bill S-1001 be amended in clause 3, on page 2, by replacing line 25 with the words that she has suggested.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the clause as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 6?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 7?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 8?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 10?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Clause 11?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry? I believe Senator Clement again has a comment.

La sénatrice Clement : Je propose :

Que le projet de loi S-1001 soit modifié à l'article 3, à la page 2, par substitution, aux lignes 27 et 28, de ce qui suit :

« çais et « The Roman Catholic Episcopal Corporation of Ottawa-Cornwall » en anglais. ».

La présidente : L'honorable sénatrice Clement propose que le projet de loi S-1001 soit modifié à l'article 3, à la page 2, par substitution, à la ligne 25, du libellé qu'elle a suggéré.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter l'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter l'article modifié?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 11 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1, qui renferme le titre abrégé, est-il adopté? Je crois que la sénatrice Clement a un commentaire à formuler.

Senator Clement: I move:

That Bill S-1001 be amended in clause 1, on page 1, by replacing line 25 of the English version with the following:

“pal Corporation of Ottawa-Cornwall”.

The Chair: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is agreed that the Law Clerk and Parliamentary Counsel be authorized to make technical, grammatical or other required, non-substantive changes as a result of these amendments. Thank you for that agreement.

Does the committee wish to consider appending any observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: Is it agreed that I report this bill as amended to the Senate of Canada?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I want to thank our witnesses again and Senator Clement for your work here today. I wish everything moved quite as expeditiously as that. It's wonderful.

We will now go in camera so that we can continue our look at our housing mini-study.

(The committee continued in camera.)

La sénatrice Clement : Je propose :

Que le projet de loi S-1001 soit modifié à l'article 1, à la page 1, par substitution, à la ligne 25 de la version anglaise, de ce qui suit :

« pal Corporation of Ottawa-Cornwall ».

La présidente : Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : L'article 1 modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Il est convenu que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications techniques, grammaticales ou toute autre modification non substantielle qui doit être apportée par suite de l'adoption des amendements par le comité. Merci.

Le comité souhaite-t-il joindre des observations au rapport?

Des voix : Non.

La présidente : Plaît-il aux honorables sénateurs que je fasse rapport du projet de loi modifié au Sénat du Canada?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je tiens encore une fois à remercier les témoins. Sénatrice Clement, merci du travail que vous avez accompli aujourd'hui. Je souhaiterais que tous les projets de loi soient adoptés avec autant de célérité. C'est merveilleux.

Nous allons passer à huis clos afin de continuer à examiner notre mini-étude sur le logement.

(La séance se poursuit à huis clos.)